



**Mettre en œuvre le droit au logement, c'est possible...
si l'engagement politique est présent!**

A l'occasion de la Journée mondiale de l'habitat 2007, la FEANTSA demande aux gouvernements européens de rendre le droit au logement opposable et de garantir que chacun au sein de l'Union européenne puisse avoir recours à la justice lorsqu'il/elle n'a pas accès à un logement adéquat et sûr.

Le nombre de personnes confrontées à l'exclusion liée au logement augmente rapidement dans de nombreux Etats membres. Les prix des maisons ainsi que les coûts liés au logement n'ont de cesse d'augmenter dans la plupart des pays européens, en particulier dans les régions où de nouveaux emplois sont créés.

L'exclusion liée au logement en Europe a différents visages. Des hommes et des femmes, des enfants et des jeunes ainsi que des personnes âgées, des immigrants et des personnes appartenant à des minorités ethniques, des travailleurs et des demandeurs d'emploi sont touchés par l'exclusion liée au logement en Europe.

Le droit au logement ne concerne pas seulement les personnes vivant à la rue. De fait, **nombre de personnes connaissent des formes cachées d'exclusion liée au logement**, telles que le logement surpeuplé, précaire ou le logement ne répondant pas aux normes. L'accès à un logement décent est une condition préalable pour l'exercice d'autres droits fondamentaux et pour pouvoir participer pleinement dans la société.

Plusieurs pays en Europe ont montré qu'avec un engagement politique suffisant, l'application du **droit au logement n'est pas seulement faisable mais également un moyen efficace pour combattre l'exclusion liée au logement de manière durable.**

« Bien qu'aucun pays n'ait encore appliqué pleinement le droit au logement opposable, la mise en œuvre du droit au logement est un outil efficace pour faire avancer les politiques concernant l'exclusion liée au logement. Elle oblige les gouvernements à penser de manière stratégique et à développer une approche intégrée et à long terme », souligne Freek Spinnewijn, directeur de la FEANTSA.

En **Ecosse**, les autorités publiques se sont fixées l'objectif de fournir un logement adéquat à toutes les personnes sans domicile d'ici 2012.

La législation sur le droit au logement récemment adoptée en **France** a pour but de donner aux personnes le droit de recours devant le tribunal administratif pour obliger l'Etat à offrir un logement adéquat.

Plusieurs régions autonomes en **Espagne** discutent actuellement de méthodes en vue de rendre le droit au logement opposable pour les groupes vulnérables.

D'autres pays peuvent s'inspirer de ces exemples!

Rendre le droit au logement opposable n'est pas un idéal vide de sens mais bien un moyen efficace et intelligent d'aller vers la fin de l'exclusion liée au logement au sein de l'Union européenne.

Contact au niveau européen: Silke Paasche – FEANTSA
E-mail: Silke.paasche@feantsa.org Tel: +32 (0)2 534 05 23